



**EXECUTION DES DELIBERATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 6 JUIN 2020**

**2020-03-02 PATRIMOINE COMMUNAL – PROJET SORIBA – PARCELLE YW
143 P ET PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE N°5 – PRINCIPE DE CESSION –
DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC - MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Copie transmise à	Pour suite à donner	Pour information	Observations
Cabinet du Maire			
Chef de Cabinet			
Direction générale des services			
M. Cyrille THITECA, DGS			
Service Communication			
Service Conseil municipal			
Service Police municipale			
Pôle affaires juridiques			
M. Eric LE VOUËDEC, Responsable	x		
Service réglementation immobilier et prévention			
Service Citoyenneté			
Direction des services techniques, de l'urbanisme et de l'aménagement durable			
M. Alexandre LOUVEL, Directeur		x	
Service Urbanisme et environnement	x		
Pôle Bâtiments			
Service Voirie et réseaux			
Service Espaces verts-propreté			
Direction des services à la population			
M. Romuald GEMY, Directeur			
Service Action sociale/enfance			
Service Culture			
Service Sports jeunesse			
Service Affaires scolaires			
Direction du développement territorial			
M. Benjamin SERVANT, Directeur			
Service animation urbaine			
Commerce			
ANRU – Cœur de ville			
Pôle des moyens supports mutualisés			
Service finances			
Commande publique			
Service ressources humaines			
Service Systèmes d'information			



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 9 JUIN 2020**

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 3 juin 2020.

Présents

M. HOCBON Ludovic, Mme GAILLARD Leslie (s'est absentée au cours du point 2020-03-07, est revenue avant le vote du point 2020-03-09), M. BOIGEOL Hervé, M. VERDON Sébastien, Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, M. PETORIN, Adjoint au Maire et Mme BONNET Martine, Adjointe spéciale.

Mme MORETTON Annette, M. BERDOLL Charles, M. BIRÉ Michel, M. GARON Bernard, Mme BAUDRY Monique, Mme MÉMETEAU Arielle, M. BOUILLAUD Stéphane, Mme TRUDEAU Christelle, Mme BOUTIN Marie-Kristine, M. FILLONNEAU Gino, M. BRIANCEAU Gilbert, Mme GRAUWIN Stéphanie, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues (s'est absenté au cours du point 2020-03-09, est revenu avant le vote du point 2020-03-10), Mme ROUSSILLON Christelle, M. MÉTAY Pierre-André, M. GENG Hubert et Mme Dominique CHARTIER, Conseillers municipaux.

Pouvoirs

Mme BEZIAT Delphine ayant donné procuration à M. BIRÉ Michel, Mme WILLEMOT Isabelle, ayant donné procuration à M. FOURAGE Hugues.

Absents

M. DROUIN Thierry, M. DOMBAL Adrien et M. NODET Michel.

Secrétaire

Mme GAILLARD Leslie, Adjointe au Maire.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

**2020-03-02 PATRIMOINE COMMUNAL – PROJET SORIBA – PARCELLE
YW 143 P ET PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE N°5 – PRINCIPE DE
CESSION – DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC - MISE À
L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Sur le rapport de M. Jean-Pierre PÉTORIN, Adjoint au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1311-5, L. 2241-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L. 3211-14 ;

Considérant que la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, dans le cadre de l'aménagement de la zone économique, en lien avec le projet d'agrandissement du site de production de l'entreprise SORIBA, souhaite faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section YW n°143p et un tronçon de la VC5, actuellement propriété de la Ville de Fontenay-le-comte, au droit de la parcelle cadastrée section YW n° 100 ;

Considérant que la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée a mis fin à la mise à disposition de la Ville de ces emprises, intervenues au titre du transfert de compétence des zones économiques ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de cession à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée de la parcelle cadastrée section YW n°143p et du tronçon de la VC5 au droit du projet d'extension de la société SORIBA au droit de la parcelle cadastrée section YW n° 100 conformément au plan annexé ;
- **DECIDE** de procéder à l'enquête publique préalable au déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section YW 143p et du tronçon de voie de la VC5 au droit du projet d'extension de la société SORIBA conformément au plan annexé ;
- **DELEGUE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien la procédure d'enquête publique.

DECISION EXECUTOIRE

Transmise en Sous-préfecture le 15/06/2020

Publiée ou notifiée le 15/06/2020

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes – 6 allée de l'île Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Pour extrait conforme,
Le Maire,


Jean-Michel LALÈRE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE LA LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
PÔLE GESTION PUBLIQUE
DIVISION MISSIONS DOMANIALES
4, quai de Versailles
CS 93503
44035 NANTES CEDEX 1
Tél : 02 40 20 75 95
Courriel : drfp44.pole_evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Philippe VISTOUR
Téléphone : 00 85 11 61 41
Portable :
Courriel : philippe.vistour@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. : 2020-05092-V-0126

15/01/20

La Directrice régionale des finances
publiques

à

Commune de Fontenay le Comte
9 Rue Georges Clémenceau
85200 FONTENAY LE COMTE

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DESIGNATION DU BIEN : Terrain.
ADRESSE : Rue Vigne des Rivières, FONTENAY LE COMTE.
VALEUR VÉNALE : 17 500 € HT.

1- SERVICE CONSULTANT : Commune.
Affaire suivie par : Bérengère BONNIN.

2 -Date de consultation :	06/01/2020
Date de réception :	07/01/2020
Date de visite :	Sans visite.
Date de constitution du dossier « en état »	13/01/2020

3-OPÉRATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE- DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ :
Cession de terrain en vue de l'extension de l'entreprise SORIBA.

4- DESCRIPTION DU BIEN :
Références cadastrales : Parcelle YW 78 p pour 344 m² et 1 059 m² à détacher du domaine public
Description du bien : Terrain.

5- SITUATION JURIDIQUE :
Nom du propriétaire : Commune.
Situation d'occupation : Libre.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



Le Maire,

Jean-Michel LALÈRE

6- URBANISME ET RÉSEAUX :

Zone Uea au PLU.

7- DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables au bien à évaluer.

La valeur vénale du bien est estimée à 17 500 € HT.

8- DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis est valable 18 mois.

9- OBSERVATIONS PARTICULIÈRES


Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour la Directrice Régionale
des finances publiques
Philippe VISTOUR

Inspecteur des finances publiques

Envoyé en préfecture le 15/06/2020
 Reçu en préfecture le 15/06/2020
 Affiché le 15/06/2020 
 ID : 085-218500924-20200609-DEL_2020_03_02-DE
 Echelle d'origine : 1/2000
 Echelle d'édition : 1/2500
 Date de l'édition : 15/01/2020
 Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage dressé
 Par VERONNEAU DAMIEN (2)
 Réf. : 19-340 AB
 Le 07/01/2020

Commune
FONTENAY LE COMTE (092)

N° d'ordre du document d'arpentage : 4003 K
 Document vérifié et numéroté le 15/01/2020
 A PTGC VENDEE - LA ROCHE SUR YON
 Par VINCENT BELVEZE
 Inspecteur
 Signé

Cachet du service d'origine :

Pôle Topographique Gestion Cadastre VENDEE
 Cité administrative Travot
 Rue du 93ème RI
 BP 767
 85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX
 Téléphone : 02 51 45 12 39

ptgc.850.la-roche-sur-yon@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

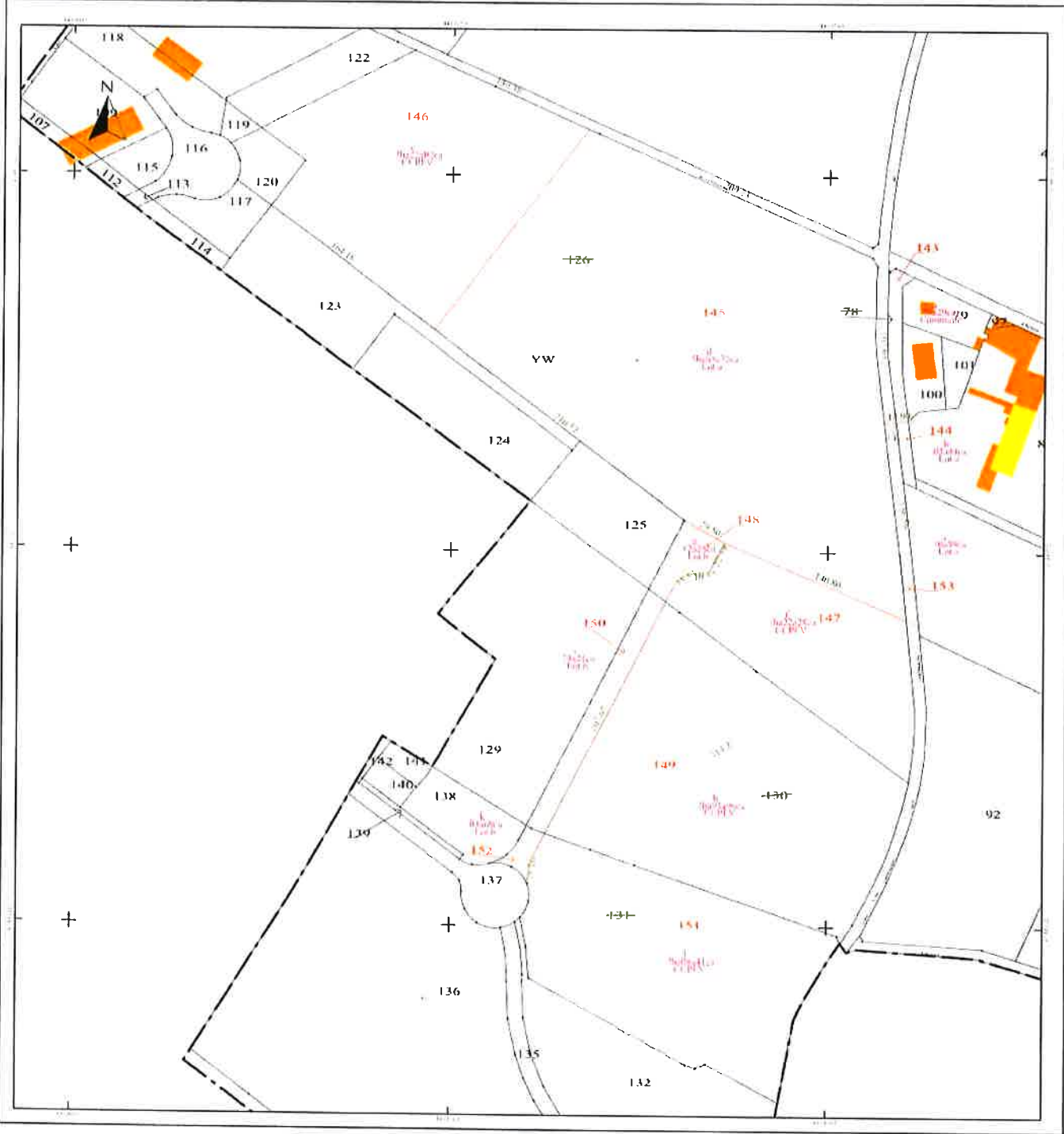
CERTIFICATION
 (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1)
 A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____

Les propriétaires doivent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6483.
 A _____, le _____

Modification demandée par procès-verbal du cadastre

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc.)
 (3) Précitez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité exploitante, etc.)



Envoyé en préfecture le 15/06/2020

Reçu en préfecture le 15/06/2020

Affiché le



ID : 085-218500924-20200609-DEL_2020_03_02-DE